

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS et RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI	ACCUEIL DE LOISIRS DES PETITES VACANCES ET DE JUILLET	RESTAURANT SCOLAIRE
DONNÉES PERSONNELLES ET SANITAIRES À ACTUALISER AU PLUS TARD LE 23 AOÛT 2023 SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE ET EN COURS D'ANNÉE SI CHANGEMENT				
HORAIRES	7h – 9h 16h30 – 19h	9h – 12h et/ou 14h -17h Garderie de 7h à 9h et 17h à 18h45 Repas de 12h à 14h	9h – 12h / 14h -17h Garderie de 7h à 9h et de 17h à 18h45 Repas de 12h à 14h	Repas de 12h à 13h30
COMMENT ÇA MARCHE ?	Pointage « matin ou soir » ou « matin avec collation » Ce service ne fonctionne pas sur le principe de l'inscription préalable	Inscription préalable obligatoire au plus tard le mardi précédant la semaine de commande. Pointage demi-journée ou journée + pointage « matin » si accueil avant 9h + pointage « soir » si accueil après 17h + pointage « restaurant scolaire » si repas de 12h à 14h	<u>Pour les petites vacances</u> Inscription à la journée Environ 2 à 3 semaines avant le début des vacances * <u>Pour les vacances d'été</u> Inscription à la journée Environ 3 à 4 semaines avant le début des vacances * <i>* voir bulletin municipal, site internet, Portail Citoyen et plaquette du programme des activités</i>	La base de commande des repas est hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Inscription préalable obligatoire au plus tard le mardi précédant la semaine de commande.
	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2
TARIFS COMMUNES ADHÉRENTES	1.41 € par matin / 1.41 € par soir ou 1.34 € si QF ≤ 750 1.61 € le pointage « matin avec collation » ou 1.54 € si QF ≤ 750	9.84 € par jour ou 9.32 € si QF ≤ 750 4.92 € la « demi-journée » ou 4.66 € si QF ≤ 750 1.41 € par matin / 1.41 € par soir ou 1.34 € si QF ≤ 750 3.68 € le repas ou 3.49 € si QF ≤ 750	9.84 € par jour ou 9.32 € si QF ≤ 750 1.41 € par matin / 1.41 € par soir ou 1.34 € si QF ≤ 750 3.68 € le repas ou 3.49 € si QF ≤ 750 En juillet : 19.90 € par jour de camp ou 18.90 € si QF ≤ 750	3.68 € le repas ou 3.49 € si QF ≤ 750
Pour bénéficier du tarif modulé, une attestation CAF ou MSA doit être fournie pour justifier d'un Quotient Familial ≤ 750				
ATTENTION !	La collation est proposée pour les enfants qui arrivent le matin avant 8h.	Le temps du repas (avec 30 min. de temps calme) au restaurant scolaire s'étend de 12h à 14h. Les enfants qui ne mangent pas au restaurant scolaire ne seront pris en charge par le personnel d'animation qu'à partir de 14h.		La commande de repas ne sera pas prise en compte sans inscription préalable